



Le Bulletin

Volume 51 Numéro 1

Édition du 1er septembre 2022

Dans ce Bulletin

Mot du président	p.1
Soirée d'information et de consultation : Négociation intersectorielle!	p.2
Attraction-rétention du personnel enseignant : entente entre la FSE-CSQ et le gouvernement!	p.2
Fin des arrêtés ministériels et des décrets : Qu'est-ce que ça change?	p.2
Femmes enceintes et COVID : des risques toujours présents, des mesures à faire appliquer!	p.3
Lauréates des Bourses du SEHR(CSQ)	p.3
Lauréates des prix « Coup de coeur des collègues »	p.4

À l'Agenda

Mardi 20 septembre 2022

Premier conseil des personnes déléguées

Heure : 18 h 30

Lieu : À venir

Mercredi 21 septembre 2022

Soirée d'information et de consultation :

Négociation intersectorielle !

Heure : 18 h 30

Lieu : Visioconférence ZOOM

Message du président



Bon retour chers collègues !

J'espère que vous avez fait le plein d'énergie et réussi à faire le vide afin de trouver la zénitude que notre emploi requiert.

À l'aube d'une campagne électorale, nous devons rappeler à nos décideurs que la pénurie actuelle en enseignement est directement reliée à nos conditions de travail.

Espérons que, cette année, on nous fournisse les outils nécessaires afin de réussir à enseigner dans les meilleures conditions. Des classes mieux équilibrées, le bon nombre d'élèves par classe afin de répondre à leurs besoins, une tâche nous permettant de nous consacrer à la raison qui nous a menés à cette carrière : enseigner !

Espérons voir des avancées significatives dans les dossiers récurrents touchant notre profession, tels que l'équité salariale et le dossier EHDA. Je veux continuer de croire qu'après toutes ces années, nous pourrons voir une lueur au bout du tunnel.

Espérons qu'avec tous ces changements qui continuent à se faire au niveau du gouvernement, des centres de services et des encadrements juridiques, nous pourrons avancer et être mieux reconnus dans ce que nous sommes; des enseignantes et des enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes, des enseignants engagés. Rappelons-leur : « **On est là!** »

 **On est là!**
NÉGO 2023

 **CSQ**
Centrale des syndicats
du Québec

Soirée d'information et de consultation : Négociation intersectorielle !

Cette soirée sera l'occasion de vous consulter sur la négociation intersectorielle, en préparation du dépôt de nos demandes syndicales pour le prochain exercice de négociation.

Au printemps dernier, nous avons voulu vérifier si les enjeux que nous pensions aborder dans la prochaine négociation sectorielle vous convenaient. C'est maintenant le temps de nous dire de quoi la prochaine négociation intersectorielle sera faite !

C'est par cet exercice que les négociateurs finaliseront le cahier de nos demandes, qui sera déposé au courant

de l'automne. Par la suite, les échanges entre le syndicat et le comité patronal de négociation pourront débuter. Notre convention collective arrivera à échéance le 31 mars prochain. Rappelons que la négociation intersectorielle aborde les sujets du salaire, du fonds de pension, des droits parentaux, des assurances et des primes pour disparités régionales.

Attraction-rétention du personnel enseignant : entente entre la FSE-CSQ et le gouvernement !

Des discussions ont eu lieu cet été, afin de trouver des moyens à mettre en place pour contrer la pénurie.

À la suite de ces échanges, une entente est survenue permettant de débloquer un montant de 20 millions pour la mise en place de projets visant à contrer la pénurie, dans les centres de services. Ces projets devront être élaborés conjointement entre les syndicats locaux et les centres de services scolaires et seront valables uniquement pour l'année scolaire 2022-2023.

De plus, des sommes additionnelles seront rendues disponibles aux centres de services scolaires afin que la rémunération du personnel enseignant à temps partiel, légalement qualifié, effectuant de la suppléance, peu importe leur pourcentage de tâche, soit bonifiée.

Nous sommes actuellement en attente de précisions sur l'utilisation possible des sommes et sur la hauteur de la bonification pour les suppléants légalement qualifiés. Un suivi sera fait aux personnes déléguées dès que possible.

Rappelons également qu'une bonification de la rémunération pour les retraités réembauchés a été consentie en assemblée générale au printemps dernier, plaçant celle-ci à 1/1000^e de leur échelon pour les suppléances et les contrats à la leçon ou à taux horaire. Ceux qui se verraient octroyer un contrat seront rémunérés selon l'échelon salarial atteint au moment de leur retraite.

Fin des arrêtés ministériels et des décrets : qu'est-ce que ça change ?

Depuis le premier juillet dernier, les décrets et arrêtés ministériels qui permettaient à l'employeur de ne pas respecter certains paramètres de la convention collective n'existent plus ! Concrètement, qu'est-ce que ça change ?

Cela signifie que désormais, l'enseignement à distance, autre que celui visé par un projet pilote présenté au ministère de l'Éducation, ne sera plus possible.

De même, l'entente au niveau local qui fusionnait la FG et le TNP est caduque. Celle-ci permettait notamment l'allongement des accueils et déplacements au préscolaire-primaire. Ce sont désormais les paramètres de la nouvelle tâche, inscrits à la convention collective, qui s'appliquent.

Enfin, selon une décision arbitrale récente, la pénurie de main-d'œuvre ne permet pas à l'employeur de contourner la convention collective.

Soyez vigilants à propos de votre tâche !

Femmes enceintes et COVID : des risques toujours présents, des mesures à faire appliquer !

N'avez-vous pas l'impression que la COVID a disparu de nos préoccupations durant l'été ? Les risques qui y sont associés pour la femme enceinte et qui allaite sont toutefois toujours présents et bien réels et ce, peu importe votre statut vaccinal!

C'est pourquoi il est important de faire respecter, par l'employeur, les mesures exigées par le certificat de retrait préventif:

- 1- Le respect du deux mètres de distanciation avec les élèves et les collègues doit être appliqué.
- 2- Dans l'impossibilité de faire respecter cette mesure, il est possible de placer une barrière physique entre l'enseignante enceinte et l'élève (tel un plexiglas). Le masque de procédure n'est pas considéré comme une barrière physique.
- 3- Lorsqu'un élève est déclaré positif à la COVID ou présente des symptômes sans pouvoir passer de test, il ne peut pas se trouver dans le même local qu'une enseignante enceinte durant les 10 jours qui suivent l'apparition de ses symptômes.¹
- 4- Si un deuxième cas est déclaré dans la classe, et ce,

dans un délai de 14 jours suivant le premier cas, la classe sera considérée en éclosion et l'enseignante devra être retirée immédiatement et ne revenir que 14 jours après le dernier cas.¹

À défaut de pouvoir faire respecter ces mesures, l'enseignante doit être retirée de la classe jusqu'à l'expiration des délais. Nous devons clarifier, dans les prochains jours, si le Centre de services peut toujours vous demander d'enseigner à distance puisque les décrets et arrêtés ministériels le permettant ont pris fin.

N'hésitez pas à interpeller votre direction en début d'année pour vérifier comment ces mesures seront appliquées dans votre cas. Si la réponse n'est pas satisfaisante, vous devriez contacter Mme Ysabel Racine au bureau du SEHR (CSQ). Il en va de la sécurité de votre enfant à naître !

1- Source: CISSS de la Montérégie centre

Lauréates des Bourses du SEHR (CSQ)

L'année dernière, ce sont treize projets qui ont été soumis aux Bourses du SEHR (CSQ), tous secteurs confondus.

Nos juges, cinq enseignantes et enseignants retraités membres de l'AREQ, ont évalué chacun des projets en lien avec les critères établis et ont désigné les quatre lauréates. Rappelons qu'une bourse de 1000 \$ ainsi que trois bourses de 500 \$ étaient offertes.

La bourse de 1000 \$ a été remise à Mme Linda Touchette, de l'école Dr-Alexis-Bouthillier, pour son projet «Lum'Arts». Les trois autres bourses ont été remises respectivement à Mme Isabelle Pomerleau de l'école Saint-Vincent, pour son projet «Je prépare TA place», Mme Louise Archambault, de l'école Monseigneur-Euclide-Théberge, pour le projet «Apprendre autrement» et à Mme Geneviève Lanoue de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot pour son projet «Portraits de femmes : une histoire du Québec».

Soulignons le travail exceptionnel accompli par chacune et chacun des candidats, ainsi que la contribution de l'AREQ qui a versé aux Bourses un montant de 1000 \$. Félicitations aux lauréates ! (Voir photo en page 4.)

Lauréates des prix « Coup de coeur des collègues »

Pour la première année du lancement des prix « Prof ma fierté : Coup de coeur des collègues », nous avons eu la chance d'accueillir Mme Josée Scalabrinni, ainsi que ED, fan des profs. La présidente de la FSE (CSQ) a remis personnellement les bourses aux lauréates.

Nous avons reçu une dizaine de mises en candidature pour les trois prix qui étaient offerts l'année dernière. La sélection des gagnantes a été un véritable exercice crève-coeur puisque chacun des enseignants mentionnés faisait véritablement rayonner la profession enseignante.

Toutefois, les trois personnes gagnantes sont :

Madame Lyne Desranleau, du centre La Relance, nommée par Mesdames Paule Morazain et Stéphanie Besner Despocas (bourse de 500 \$).



Madame Julie Malo, de l'école Notre-Dame de Lourde (Iberville), nommée par Mme Stéphanie Lacroix (bourse de 500 \$).

Madame Caroline Gendron, de l'école des Prés-Verts, nommée par Mme Karine Girard (Bourse de 275 \$).

Toutes nos félicitations aux gagnantes !



Nous contacter

**Syndicat de l'enseignement
du Haut-Richelieu (CSQ)**

670, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 5M3

Téléphone : 450 348-6853 / 1 800 567-6853

Télécopieur : 450 348-6856

Courriel : sehr@lacsq.org

Site Web : www.sehr-csq.qc.ca

Horaire

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
(vendredi : 15h45)